Réalisation d’outils promotionnels et/ou œuvre spécifique

(Architecture)

Soutien aux **bureaux d’architecture** afin de leur permettre de réaliser un **outil promotionnel** et/ou une **œuvre spécifique** dans le cadre d’une **manifestation majeure à l’international**.

Ce soutien concerne l’architecture.

[Notre soutien 2](#_Toc72226486)

[Votre projet 2](#_Toc72226487)

[Les conditions 2](#_Toc72226488)

[La subvention 3](#_Toc72226489)

[Votre demande 4](#_Toc72226490)

[Notre décision 5](#_Toc72226491)

[Et si le soutien vous est accordé ? 5](#_Toc72226492)

[Contact 7](#_Toc72226493)

# Notre soutien

Nous (Wallonie Bruxelles International – WBI et Wallonie-Bruxelles Architectures – WBA) soutenons **les bureaux d’architecture** pour la réalisation d’outils promotionnels ou d’œuvres spécifiques dans le cadre d’une sélection à une manifestation majeure à l’international (Biennale, Festival, Architecture Week, etc.). L’objectif est soutenir les bureaux d’architecture dans le développement de leurs activités au plan international.

# Votre projet

## Discipline(s) de votre projet

Votre projet doit concerner l’architecture.

## Pays de votre projet

La manifestation doit avoir lieu **à l’international**.

# Les conditions

## Conditions de recevabilité

### A quelles conditions doit répondre le bénéficiaire ?

Il s’agit de la personne physique ou morale recevant la subvention. Les justificatifs comptables devront être à ce nom.

Vous devez être un bureau d’architecture inscrit à l’ordre des architectes – conseil francophone.

### A quelles conditions doit répondre le projet ?

Dans le cas de la création d’un outil promotionnel, il doit être :

* bilingue français/anglais ;
* comporter au minimum l’identité du bureau, ses réalisations ou sa pratique, ses coordonnées complètes.

Votre projet doit d’inscrire dans le cadre d’une sélection à une Biennale, un festival, une Architecture Week, etc.

## Critères de sélection

### Comment votre projet est-il évalué ?

Votre projet est évalué uniquement en fonction de sa recevabilité.

## Exclusions

L’intervention dans le cadre de ce dispositif est limitée à une par année.

# La subvention

## Subvention

### Quelle subvention ?

Pour **l’outil promotionnel** :

Nous intervenons dans les **frais de traduction, graphisme, photographie ou impression hors tva** réalisés par un prestataire extérieur.

Pour **l’oeuvre** :

Nous intervenons dans les **frais de production hors tva** d’une oeuvre spécifique réalisée par un prestataire extérieur dans le cadre de la sélection.

### Quel est le montant de la subvention ?

Notre intervention est limitée à 2.500 euros par projet (outil promotionnel ou œuvre spécifque.

## Modalités de paiement

La subvention est versée **après la réalisation de votre projet**.

Attention, si vous souhaitez une **avance**, vous devez le préciser dans votre demande et en **justifier** la raison. Sur la base de vos justifications, nous évaluerons si elle vous est accordée et pour quel montant.

Pour plus d’information, voyez le chapitre « Et si le soutien vous est accordé ? ».

# Votre demande

## Procédure d’introduction de votre demande

### A quelle date introduire votre demande ?

Vous devez introduire votre demande au plus tard un mois avant la réalisation de votre projet.

###  Comment devez-vous envoyez votre demande ?

Vous devez nous envoyer votre demande par **mail** avec **maximum 5 Mo** de pièces jointes : culture@wbi.be

Si vos **annexes** sont **trop volumineuses**, vous pouvez compléter votre demande avec :

* un lien de partage en ligne (Google Drive, WeTransfer, Dropbox, etc.) ;

## Dossier de demande

Votre demande doit contenir les documents suivants :

* le formulaire de demande ;
* le RIB (relevé d’identité bancaire) du bénéficiaire ;
* le courrier/mail attestant de la sélection ;
* la présentation de l’événement ;
* le projet de maquette de l’outil promotionnel et/ou le descriptif de l’oeuvre à produire ;
* le projet sélectionné ;
* le devis htva des postes à couvrir.

## Points d’attention

Votre **dossier** doit être **complet** afin de pouvoir être examiné.

# Notre décision

## Modalités de la décision

La décision se passe **en 2 étapes** :

* Une vérification administrative des conditions de recevabilité.
* Une décision prise par WBI après analyse par l’agence WBA.

## Personnes en charge de la sélection

Votre demande est analysée par Wallonie-Bruxelles Architectures.

L’agence remet ensuite un **avis** à WBI. **WBI décide** sur la base de votre demande et de cet avis.

## Communication de la décision

Nous vous informons formellement de notre décision **par mail**, **dans les 30 jours calendrier** qui suivent la tenue du jury.

Si vous voulez être informé plus rapidement, vous pouvez nous contacter 15 jours calendrier après la remise de votre dossier.

# Et si le soutien vous est accordé ?

## Pour préparer votre projet à l’international

Nous vous invitons à consulter

* Le site du réseau WBI
* Le site du réseau Awex
* Le site des affaires étrangères

## Comment allez-vous recevoir la subvention ?

Si vous avez droit à une avance, celle-ci vous sera versée automatiquement après la communication de la décision.

Le solde de la subvention sera versé sur la base de votre déclaration de créance de clôture, accompagnée des justificatifs de paiement.

## Quelles sont vos obligations ?

### Rendre les justificatifs comptables

Vous devez envoyer une **déclaration de créance datée et signée**, accompagnée de tous les justificatifs comptables.

En cas de copies des factures et justificatifs, vous devez les accompagner d’une déclaration sur l’honneur de conformité des justificatifs.

La délcaration de créance sera jointe au mail que vous recevrez en cas de décision positive. L’ensemble des documents doit être envoyés à :

Madame Pascale Delcomminette

Administratrice générale

WBI

Place Sainctelette, 2

1080 Bruxelles

### Faire un bilan de projet

Vous devez obligatoirement renvoyer un **bilan** sur le déroulement de votre projet (canaux de diffusion, professionnels rencontrés, retombées potentielles, etc.)

Ce bilan doit être joint à la déclaration de créance et aux justificatifs comptables.

Un modèle est téléchargeable via ce lien.

### Mentionner le soutien de WBA

Vous devez :

* + fournir à WBA 10 exemplaires de l’outil promotionnel et/ou des photos de l’oeuvre exposée /présentée ;
	+ mentionner le soutien de WBA sur les éléments promotionnels.

## Quelle est la date finale pour rendre vos documents ?

Vous devez envoyer l’ensemble des documents (déclaration de créance, justificatifs et bilan de projet) au plus tard 2 mois après la fin de votre évènement. La date exacte figure dans votre arrêté ministériel de subvention que vous recevez en cas de décision positive.

Attention, si vous dépassez cette date ou si le dossier est incomplet, vous risquez de ne pas recevoir la subvention ou de devoir la rembourser.

# Contact

|  |
| --- |
| Wallonie-Bruxelles Architectures |
| Enveloppe ouvertePlace Sainctelette, 2B - 1080 Bruxelles | Courrierculture@wbi.be |